

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 00127 - 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

OBJET : Création d'un tarif pour la vente de bois issu de l'abattage de chênes morts sur le parc de la Bayonne – commune de Montbert

Faisant suite à une campagne d'abattage des arbres morts sur le parc de la Bayonne à Montbert, 15 stères de bois de chêne sont disponibles à la vente comme bois de chauffage.

Pour pouvoir céder ce bois, il convient de déterminer un prix de vente.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, pour décider de fixer les taux et tarifs, ne relevant pas de taxes ou redevances pour le service public, au profit de la Communauté de Communes qui n'ont pas un caractère fiscal ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DÉCIDE :

Article 1 : DE FIXER le tarif de vente d'un stère de bois à 40 euros TTC l'unité.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE208-P101123

Publié sur le site internet le :

20/11/23

Fait à La Chevrolière, le 10 novembre 2023

**Le Président,
Johann BOBLIN,**

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 17/11/2023

Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté